

CONTRIBUTIONS FAMILIALES 2026-2027

La contribution familiale est la **participation financière** demandée aux parents d'élèves de l'école pour couvrir les dépenses non prises en charge par l'Etat ou les collectivités territoriales.

Le coût de la scolarité dans l'établissement correspond à la catégorie E.

Cependant, afin de permettre l'accès à l'école à toutes les familles, vous pouvez bénéficier d'une réduction.

Cette réduction se calcule en fonction du montant du quotient familial. Vous devez justifier de cette réduction par la photocopie de votre avis d'imposition.

Le coût de la scolarité est calculé sur 10 mois. Il ne prend pas en compte les sorties scolaires, la natation, ni les services de l'école qui feront l'objet d'une facture annexe.

* **Le règlement des contributions se fera selon les modalités suivantes :**

- Païement par mois sur dix mois : prélèvement automatique obligatoire. Vous devrez renseigner le mandat SEPA fourni dans le dossier de rentrée. Prélèvement le 10 du mois à partir du 10 octobre.

- Païement annuel le 10 octobre par chèque à l'ordre de l'OGEC Jeanne d'Arc

* **Tous les services utilisés par les familles seront automatiquement prélevés.**

L'établissement vous garantit une confidentialité absolue de traitement.

$$\text{Quotient familial} = \frac{\text{Revenu annuel global de la famille}}{2 + \text{nombre d'enfants à charge}}$$

Vous devrez fournir obligatoirement à titre de justification de la réduction, une copie de votre avis d'imposition faute de quoi il vous sera facturé systématiquement la contribution correspondant à la catégorie E



20% de réduction seront accordés au troisième enfant, 25% sur le quatrième

Coût par enfant : Ces tarifs incluent une partie des fournitures scolaires, l'assurance scolaire, les cours de théâtre ainsi que les cours de sport.

Quotient familial	Catégorie	Tarifs au mois sur 10 mois Par prélèvements	Tarifs à l'année Par chèque en octobre	Frais d'inscriptions et de réinscription Par an, par enfant
Sup à 13261€	E	97.50€	975 €	140,00€
11431€ à 13260€	D	89.00 €	890 €	140,00€
9451€ à 11430€	C	80.40 €	804 €	140,00€
4270 à 9450€	B	67.50 €	675 €	140,00€
< à 4270€	A	50.30 €	503 €	140,00€

CONTRIBUTIONS FAMILIALES 2026-2027

LA CANTINE

Une restauration scolaire est proposée à tous les enfants de l'école. Le prix du repas et du temps méridien est de **7.30 €**.

Une facture mensuelle vous sera adressée ; elle sera prélevée le 10 du mois suivant

ACCUEIL PERISCOLAIRE DU MATIN

L'accueil du matin est ouvert à tous les élèves de 7h30 à 8h30.

ACCUEIL PERISCOLAIRE DU SOIR

L'accueil est ouvert **à tous les élèves de la PS au CM2**

Lundi, Mardi, Jeudi	De 17h00 à 18h30
Vendredi	De 17h00 à 18h00

Reprise possible à tout moment. Pour les élémentaires un espace de travail en totale autonomie sera disponible sous la surveillance d'un adulte.

- Coût du temps périscolaire du matin : **1.30€ la demi-heure**
- Coût du temps périscolaire du soir : **1.50€ la demi-heure**

ETUDE

Le paiement de l'étude se fera par prélèvement mensuel sur 10 mois (le 10 de chaque mois)

- A l'année (lundi, mardi, jeudi) : **350,00 €**
- Deux jours par semaine : **250,00 €**
- Un jour par semaine : **150,00 €**

NATATION

Le tarif de cette activité pour les élèves en CP est un forfait de **250€** l'année soit **25€ par mois** sur 10 mois.

DECOUVERTES SPORTIVES

L'école a fait le choix de s'entourer d'un professionnel du sport, permettant à chaque élève de découvrir différentes pratiques sportives. Cette qualité d'approche du sport par une personne pédagogue est incluse dans vos contributions familiales

CONTRIBUTIONS FAMILIALES 2026-2027

A rendre à l'établissement

M, Mme _____

Mail qui recevra les factures :

.....

➤ **Contributions familiales :**

Merci d'entourer votre catégorie de contribution

A	B	C	D	E
----------	----------	----------	----------	----------

Mode de paiement : ☐ au mois ☐ à l'année

➤ **Etude :**

- ☐ A l'année (L, M, J) : ☐
- ☐ 2 jours par semaine : L ☐ M ☐ J ☐
- ☐ 1 jour par semaine : L ☐ M ☐ J ☐

➤ **Restauration scolaire :**

Lundi ☐ Mardi ☐ Jeudi ☐ Vendredi ☐

Signatures :

TOURNEZ SVP ➡

CONTRIBUTIONS FAMILIALES 2026-2027

MANDAT de Prélèvement SEPA

Référence unique du mandat

En signant ce formulaire de mandat, vous autorisez l'école Ste Jeanne d'Arc à envoyer des instructions à votre banque pour débiter votre compte conformément aux instructions de l'école Ste Jeanne d'Arc sis à RILLY LA MONTAGNE.

Vous bénéficiez du droit d'être remboursé par votre banque selon les conditions décrites dans la convention que vous avez passée avec elle. Toute demande de remboursement doit être présentée dans les 8 semaines suivant la date de débit de votre compte pour un prélèvement autorisé. En cas de prélèvement non autorisé, cette demande doit être présentée sans tarder et au plus tard dans les 13 mois.

Votre Nom :

Référence :

Votre adresse :

Numéro et nom de la rue :

Code postal :

Ville :

Pays :

Coordonnées de votre compte

Numéro d'identification international du compte bancaire – IBAN :

[illegible]

Code international d'identification de votre banque – BIC :

[illegible]

Créancier

Nom : ECOLE STE JEANNE D'ARC

Identifiant ICS : FR96ZZZ515971

Numéro et nom de la rue : 7 rue Gambetta

Code postal : 51500

Ville : RILLY LA MONTAGNE

Pays : FRANCE

Type de paiement

Paielement récurrent/répétitif : ☒Païement ponctuel : ☐

Signé à (lieu) : _____ le :

--	--

--	--

--	--	--	--

Signature(s)

--

Note : vos droits concernant le présent mandat sont expliqués dans un document que vous pouvez obtenir auprès de votre banque.